DÉPARTEMENT de la LOIRE-ATLANTIQUE

MAIRIE
DE
CHEIX-EN-RETZ
44640

Tél. 02 40 04 65 01
Fax 02 40 04 54 74
E-mail : accueil@cheixenretz.fr
www.cheixenretz.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à 19 heures, Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : *Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Madame Jessica BRICAUD, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD.*
Etaient absents excusés (avec procuration) : *Madame Alexandra LUKASIEWICZ ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie BONHOMME.*

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14
Nombre de procurations : 1
Absents sans procuration : 0
Date de la convocation : 13/10/2026
Date d'affichage : 13/10/2026

Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

1-4. Mise aux normes d'accessibilité PMR et remplacement de la porte d'accès public de la nouvelle bibliothèque – Décision modificative n° 7 du budget principal

Dans le cadre de la délocalisation de la bibliothèque dans la cellule B située 1 place Saint-Martin, il est nécessaire d'adapter les conditions d'accès au nouveau local afin de répondre aux exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).
À ce titre, la porte actuelle d'accès au public doit être remplacée. Il est prévu la mise en place d'une porte à un vantail ouvrant à l'anglaise, adaptée à l'accueil du public et permettant de répondre aux contraintes d'accessibilité du bâtiment.
Après consultations, l'entreprise GUILBAUD a été retenue, pour un montant de **6 107,81 € TTC.**
Cette acquisition constitue une dépense d'investissement. Les crédits nécessaires à cette acquisition n'étant pas inscrits au budget primitif 2026, il est proposé de procéder à la décision modificative n°7, financée par un virement du compte de fonctionnement 615228– *Entretien et réparations sur autres bâtiments*- vers le compte d'investissement 21351 – *Installations générales (…) - bâtiments publics*-en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le remplacement de la porte d'accès public de la bibliothèque située dans la cellule B du 1 place Saint-Martin, par une porte à deux vantaux, afin d'améliorer et de mettre en conformité l'accès du public au regard des exigences d'accessibilité PMR ;
- De retenir l'entreprise GUILBAUD pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 6 107,81 € TTC ;
- D'approuver la Décision modificative n° 7 du budget principal 2026, consistant à effectuer le mouvement de crédits suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	6 107.81 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**6 107.81 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 107.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**6 107.81 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	6 107.81 €	6 107.81 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 107.81 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**6 107.81 €**
D-21351 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	6 107.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**6 107.81 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	6 107.81 €	0.00 €	6 107.81 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY

Extrait Certifié Conforme
Le 20/10/2026.
Le Maire,
Luc NORMAND

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Mise en ligne le : 22/10/2026 15:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Cheix-en-Retz
https://www.cheixenretz.fr/documents_administratifs/83707